

DÉLIBÉRATION N° 20180042 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES - ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN DE LOCAUX
- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CHAMOND**

Mme Michèle FREDIERE expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Chamond se sont engagés dans une démarche de rationalisation de leurs achats de produits d'entretien et plus récemment de produits d'hygiène.

La réflexion menée à chaque fois dans une logique éco-responsable, a abouti à une refonte et à une simplification des besoins et a permis de générer des économies d'échelle substantielles.

Les marchés publics d'approvisionnement en produits d'entretien devant être renouvelés, il est, à cet effet, proposé de constituer un nouveau groupement de commandes entre la commune de Saint-Chamond et le CCAS de Saint-Chamond.

Le projet de convention qui est présenté prévoit que la commune désignée en tant que coordonnateur du groupement assure gracieusement une mission allant de l'organisation de la procédure à la notification des marchés publics. Si nécessaire, la commission d'appel d'offres communale sert de commission au groupement.

Ensuite, chaque membre du groupement prend en charge pour son propre compte l'exécution des marchés publics passés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** le principe de la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour leurs achats de produits d'entretien, entre la commune de Saint-Chamond et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à prendre tous les actes nécessaires.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-di20180042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

